

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 1 juillet 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/07/01-010****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210701-lmc100000022230-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/07/2021

Réception Préfet : 05/07/2021

Publication RAAD : 05/07/2021

OBJET : Election des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours - CASDIS.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les représentants du Département au sein du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sont élus au scrutin de liste à un tour par le Conseil départemental en son sein dans les quatre mois suivant son renouvellement.

Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-24 à L. 1424-24-2 et L. 1424-24-4,

VU la délibération du Conseil d'administration du SDIS du 12 mars 2020, modifiant la composition du Conseil d'Administration du Service départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) et fixant le nombre de sièges attribués au Département à 14 (14 titulaires et 14 suppléants),

CONSIDÉRANT le renouvellement intégral du Conseil départemental à l'issue des deux tours de scrutin des 20 et 27 juin 2021,

CONSIDÉRANT le dépôt d'une seule liste de conseillers départementaux candidats en vue de l'élection de 14 membres titulaires et 14 membres suppléants pour siéger au sein du Conseil d'administration du SDIS,

PROCLAME À L'UNANIMITÉ

Article 1 : l'élection des Conseillers départementaux dont les noms suivent pour représenter le Département de Seine-et-Marne au sein du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

Titulaires	Suppléants
- Monsieur Jean-François PARIGI	- Monsieur Bernard COZIC
- Madame Isoline GARREAU	- Madame Sandrine SOSINSKI
- Monsieur Olivier LAVENKA	- Madame Daisy LUCZAK
- Monsieur Pascal GOUHOURY	- Madame Béatrice RUCHETON
- Madame Nathalie BEAULNES-SERENI	- Monsieur Christian ROBACHE
- Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT	- Monsieur Denis JULLEMIER
- Madame Véronique PASQUIER	- Monsieur Thierry CERRI
- Madame Mireille MUNCH	- Monsieur Brice RABASTE
- Madame Emma ABREU	- Monsieur Ugo PEZZETTA
- Madame Véronique VEAU	- Madame Nolwenn LE BOUTER
- Madame Anne GBIORCZYK	- Madame Bouchra FENZAR-RIZKI
- Madame Claudine THOMAS	- Madame Sarah LACROIX
- Madame Julie GOBERT	- Monsieur Smaïl DJEBARA
- Madame Marianne MARGATÉ	- Monsieur Jean LAVIOLETTE

Article 2 : que les représentants du Département suscités siégeront au sein du Conseil d'administration du SDIS jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Ont participé au scrutin :

ABREU Emma
 BAREILLE Eric
 BEAULNES-SERENI Nathalie
 BOURGEOIS – EL ABIDI Majdoline
 CERRI Thierry
 CHANUSSOT Jean-Marc
 COZIC Bernard
 DELOISY Sophie
 DJEBARA Smaïl
 DUBOSC Yann
 ÉBLÉ Vincent
 FENZAR-RIZKI Bouchra
 GARREAU Isoline
 GAUTIER Laurent
 GBIORCZYK Anne
 GOBERT Julie
 GOUHOURY Pascal
 GRATACOS Anthony
 JOZON Michel
 JULLEMIER Denis
 LACROIX Sarah
 LAVENKA Olivier
 LAVIOLETTE Jean
 LE BOUTER Nolwenn
 LUCZAK Daisy

MARGATÉ Marianne
MORIN Olivier
MOUSSI-LE GUILLOU Cindy
MUNCH Mireille
NETTHAVONGS Céline
PARIGI Jean-François
PASQUIER Véronique
PAUL-PETIT Vincent
PEZZETTA Ugo
PICHERY Marie-Line
RABASTE Brice
ROBACHE Christian
RUCHETON Béatrice
SEPTIERS Patrick
SHORT-FERJULE Sara
SOSINSKI Sandrine
THIERIOT Jean-Louis
THOBOR Virginie
THOMAS Claudine
VANDERBISE Xavier
VEAU Véronique



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne